



**Procès-verbal de la séance extraordinaire du conseil de la Municipalité du village de Saint-Charles-Garnier portant PRÉVISIONS BUDGÉTAIRES, TAXATION ET TARIFICATION pour l'année 2026, tenue le jeudi, 22 janvier 2026, à 19h00 à la salle du conseil située au 38 rue Principale.**

**Sont présents :**

M. Jean-Pierre Bélanger	Maire
M. Michel-André Lechasseur	Siège #2
Mme Valérie Huet	Siège #3
M. Joseph Gareau	Siège #4
M. Pierre-Olivier Lecours	Siège #5
M. Gervais Parent	Siège #6

Monsieur Robert Lyman, directeur général est aussi présent

**Sont absents:**

M. Bruno Roy	Siège #1
--------------	----------

## **1. OUVERTURE DE LA SÉANCE**

Le maire, monsieur Jean-Pierre Bélanger constate le quorum et déclare la séance ouverte à 19H,  
5 personne assiste à la séance.

**Ordre du jour:**

- 1. Ouverture de la séance extraordinaire**
- 2. Vérification de l'avis de convocation**
- 3. Adoption de l'ordre du jour**
- 4. Présentation et adoption des prévisions budgétaires pour l'exercice financier 2026.**
- 5. Présentation et adoption du programme des dépenses en immobilisations pour les années 2026-2027-2028.**
- 6. Période de questions basées uniquement sur les points à l'ordre du jour**
- 7. Clôture et levée de l'assemblée**

26-01-011

## **2. VÉRIFICATION DE L'AVIS DE CONVOCATION**

IL EST PROPOSÉ PAR : M. Gervais Parent et appuyé par M. Michel-André Lechasseur

**QUE** les membres du conseil de la municipalité de Saint-Charles-Garnier reconnaissent avoir reçu l'avis de convocation de la présente séance, et ce au moins 72 heures avant la tenue de celle-ci.

**ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ**

26-01-012

### 3. ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR

PROPOSÉ PAR : M. Joseph Gareau et appuyé par M. Pierre-Olivier Lecours

**QUE** l'ordre du jour de la présente séance extraordinaire soit adopté tel que soumis.

ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ

26-01-013

### 4. PRÉSENTATION ET ADOPTION DES PRÉVISIONS BUDGÉTAIRES POUR L'EXERCICE FINANCIER 2026

**ATTENDU QUE** l'article 954 du Code municipal prévoit que le conseil de la Municipalité doit préparer et adopter le budget de la Municipalité pour le prochain exercice financier et avoir des revenus équivalents aux dépenses;

**ATTENDU QUE** pour l'exercice financier 2026 de la Municipalité de Saint-Charles-Garnier, les revenus et les dépenses s'établissent comme suit :

<b>MUNICIPALITÉ DE SAINT-CHARLES-GARNIER BUDGET 2026</b>			
<b>DÉPENSES</b>	<b>2026</b>	<b>2025</b>	<b>Variation %</b>
Administration générale: élus-admin.	220 856.15\$	212 832.88 \$	3.77%
Sécurité publique: police-incendie-sécurité civile	51 833.60 \$	42 402.50 \$	22.24%
Transport : voirie, déneigement et voie publique	346 857.43 \$	375 824.75 \$	-7.71%
Hygiène du milieu: Aqueduc, égout, vidange et recyc.	98 749.73 \$	88 294.91 \$	11.84%
Santé et bien-être :	0.00 \$	0.00 \$	0.00%
Aménagement, urbanisme et développement :	25 406.60 \$	35 139.70 \$	-27.70%
Loisirs et culture :	57 002.96 \$	134 654.26 \$	-57.67%
Frais de financement, intérêt et provision :	705 012.46 \$	731 496.82 \$	-3.62%
	<b>1 505 718.93 \$</b>	<b>1 620 645.79 \$</b>	<b>-7.09%</b>
<b>MUNICIPALITÉ DE SAINT-CHARLES-GARNIER BUDGET 2025</b>			
<b>REVENUS</b>	<b>2026</b>	<b>2025</b>	<b>Variation %</b>
Taxes	416 167.33 \$	399 383.52 \$	4.2%
Tenant lieu de taxes	9 423.00 \$	6 842.00 \$	37.72%
Transferts	1 060 528.60 \$	1090 199.46 \$	-4.35%
Services rendus	1 000.00 \$	850.00 \$	25%
Imposition de droits	10 000.00 \$	9 000.00 \$	11.11%
Autres	8 600 \$	114 370.81 \$	-92.48%
	<b>1 505 718.93 \$</b>	<b>1 620 645.79 \$</b>	<b>-7.09%</b>

EN CONSÉQUENCE IL EST PROPOSÉ PAR Mme Valérie Huet et appuyé par M. Gervais Parent

**QUE** le conseil de la Municipalité de Saint-Charles-Garnier accepte les prévisions budgétaires pour l'exercice 2026 tel que présenté et qu'il soit diffusé sur l'ensemble du territoire de la Municipalité.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

26-01-014

## 6. ADOPTION DU PLAN TRIENNAL DES IMMOBILISATIONS 2026-2027-2028

**ATTENDU QUE** le Code Municipal du Québec, via l'article 953.1, stipule que le conseil d'une municipalité locale doit, au plus tard le 31 janvier d'une année suivant un scrutin général, adopter le programme des immobilisations de la municipalité pour les trois exercices financiers subséquents.

IL EST PROPOSÉ PAR : M. Joseph Gareau et appuyé par M. Michel-André Lechasseur

**QUE** le plan triennal des immobilisations suivant soit adopté :

<b>2026 :</b>		
<b>Investissements</b>	<b>Montant</b>	<b>Mode de financement</b>
Bâtiment des eaux usées	200 000\$	Subvention ponctuel
<b>2027 :</b>		
<b>Investissements</b>	<b>Montant</b>	<b>Mode de financement</b>
Toiture église	250 000\$	Subvention ponctuelle
<b>2028 :</b>		
<b>Investissements</b>	<b>Montant</b>	<b>Mode de financement</b>
Conversion chauffage église	100 000\$	Subvention ponctuelle

ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ

## 7. PÉRIODE DE QUESTIONS BASÉES UNIQUEMENT SUR LES POINTS À L'ORDRE DU JOUR

Conformément au deuxième alinéa de l'article 956 les délibérations du conseil et la période de questions, lors de cette séance traitant du budget portent exclusivement sur le budget.

26-01-015

## LEVÉE DE LA SÉANCE

IL EST PROPOSÉ PAR M. Gervais Parent et appuyé par Mme Valérie Huet de clore la séance extraordinaire l'ordre du jour étant épuisé, il est 19h16.

\_\_\_\_\_  
Jean-Pierre Bélanger  
Maire

\_\_\_\_\_  
Robert Lyman, greffier-trésorier

En signant le présent procès-verbal, je reconnais avoir signé toutes les résolutions conformément aux obligations prévues au 2<sup>e</sup> alinéa de l'article 142 du Code municipal du Québec.

\_\_\_\_\_  
Jean-Pierre Bélanger  
Maire